

BANQUES ALIMENTAIRES

« Il y a toujours plus de bénéficiaires »

Les banques alimentaires font le bilan. Un record de tonnes distribuées et de bénéficiaires en 2019. Et des défis pour l'avenir. Reportage au dépôt de Meux.

● **Caroline FIXELLES**

Depuis 8 h, les bénévoles du dépôt de Meux, l'un des 5 dépôts de la banque alimentaire de Namur-Luxembourg, sont à pied d'œuvre.

Trente palettes de riz viennent d'arriver et un camion à destination du dépôt d'Arlon doit être chargé. Ils sont une petite dizaine ce mardi matin, tous pensionnés, à la recherche d'un moment social et de solidarité à partager.

Dans l'entrepôt, ouvert deux matinées par semaine, les palettes de conserves de haricots, de carbonades ou de lait attendent d'être distribués à une cinquantaine d'associations et une trentaine de CPAS.

1 500 tonnes

L'an dernier, la banque alimentaire de Namur-Luxembourg a aidé plus de 20 000 bénéficiaires. Un nombre qui ne cesse de croître, constate Alain Bulon, président depuis mars 2018. « Rien que pour les associations, sans compter les CPAS, on est passé de 8 000 à 13 000 bénéfi-

Des bénévoles de la banque alimentaire de Namur-Luxembourg et leur président, Alain Bulon (à dr.).



ciaires en 10 ans », dit le pensionné de la Défense.

L'an dernier, la banque alimentaire a distribué 1 500 tonnes de vivres : 600 tonnes de produits secs financés par l'UE, 325 tonnes de la fédération des banques alimentaires (produits de la grande distribution, secs, frais et surgelés), 30 tonnes des opérations de collecte et 520 tonnes de la « ramasse » (les associations elles-mêmes vont chercher les invendus des grandes surfaces).

« Tout cela dépend aussi de la capacité de stockage et du nombre de bénévoles pour traiter ces marchandises », précise Alain Bulon. Ce dernier encourage d'ailleurs les associations à faire de la ramasse. « Là, elles peuvent aller chercher du frais.

Par ailleurs, on n'est pas sûr du futur budget de l'UE (NDLR : voir ci-après). En tout cas, il n'augmentera pas... »

Alain Bulon est pourtant formel : il faut toutes ces sources d'approvisionnement pour assurer quantité et variété.

Bénévoles et stockage

Pour le président, le défi est triple. « L'espace de stockage est insuffisant, nous sommes à l'étroit. Jamais on ne va refuser un camion mais nous devons aujourd'hui batailler ferme pour tout faire rentrer. »

Le défi est également financier. Avec les subsides de la Fédération et les cotisations des associations, Alain Bulon reconnaît que c'est tout juste. « On aimerait apporter du surgelé

à Rochefort, mais il faut un camion, que nous n'avons pas... »

Enfin, la banque recherche toujours des bénévoles. « De différents profils. Si nous voulons nous agrandir, nous avons besoin d'un architecte, d'un ingénieur, mais aussi de comptable, etc. »

Alain Bulon n'oublie pas le défi de la pauvreté : « Il faudrait avoir une meilleure vue de la pauvreté. Certains démunis n'apparaissent nulle part et il manque des associations par endroits. »

Si le rêve ultime d'Alain Bulon est qu'il n'y ait plus besoin des banques alimentaires, il nourrit un rêve à plus court terme : celui de donner des cours de cuisine aux démunis, « afin qu'ils puissent cuisiner tous les produits que l'on collecte ». ■

► www.banl.be

2020, décisif pour l'avenir des banques

En 2019, les 9 banques alimentaires du pays ont distribué 17 936 tonnes de nourriture (+17% par rapport à 2018), un record absolu dû à la hausse des dons de la grande distribution. Le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître. L'an dernier, 1 684 766 personnes ont fait appel mensuellement à l'aide alimentaire (+6%). Les principales sources d'approvisionnement sont l'aide européenne (37%), la distribution (30%) et l'industrie agroalimentaire (28%).

Or, la réforme du Fonds européen d'aide aux plus démunis menace de réduire drastiquement les budgets dès 2021. « Si les autorités belges se limitent au minimum de 2 % imposé par l'Europe, les 12,6 millions € versés par an pour l'aide alimentaire européenne seraient réduits à 7,4 millions. Près d'un quart de produits de base délivrés en moins aux Banques », déplore Piet Vanthemsche, président de la Fédération qui plaide pour maintenir, au minimum, le budget actuel. ■

70 à 100 jeunes femmes risquent de se retrouver sans abri

MIGRATION ♦ La Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés lance mardi un appel aux citoyens et au secteur privé pour trouver un bâtiment afin d'accueillir en urgence la Sister's House, hébergement collectif bruxellois à destination des femmes migrantes sans-abri. Le dispositif d'accueil pour femmes migrantes en transit fermera ses portes le 29 février en raison d'une convention d'occupation précaire. De 70 à 100 femmes se trouveront sans solution d'hébergement.

Depuis novembre 2018, la prise en charge des femmes migrantes en transit est organisée autour de la Sister's House avec diverses associations. La Sister's House ne dispose que de 30 places et compte sur l'hébergement citoyen pour offrir une moyenne de 38 places supplémentaires tous les soirs. Cet hébergement fonctionne uniquement grâce aux dons et à une équipe de plus de 140 citoyennes bénévoles qui se relaient pour assurer une présence quotidienne sur place.

MANIFESTATION

Les « vieux en colère » chez Bacquelaine

Le collectif citoyen du « Gang des vieux en colère » et la Ligue des Droits humains organiseront, lundi prochain, une action devant le cabinet du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine. Avec d'autres associations et syndicats, ils dénoncent les restrictions de liberté que subissent les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), un complément à la pension octroyé aux personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas assez de revenus pour subsister.



Depuis le 1^{er} juillet 2019, les bénéficiaires de la Grapa doivent signaler au Service public fédéral Pensions tout déplacement à l'étranger ou tout séjour en Belgique de plus de

trois semaines. Un facteur de bpost passe aléatoirement pour contrôler la résidence des bénéficiaires au moins une fois par an. En cas d'absence, le facteur se présente deux fois dans les jours qui suivent. Si le bénéficiaire n'ouvre toujours pas, il doit renvoyer un certificat de résidence dans les cinq jours ouvrables. À défaut, son allocation est suspendue.

Fin janvier, de nombreux syndicats et associations avaient déjà écrit aux parlementaires et aux ministres pour dénoncer le problème. ■